



APPEL A COTISATION FEDERALE

SAISON 2022 – 2023

Comité départemental de Karaté des Hauts-De-Seine

Numéro d'affiliation du club (6 chiffres) :

Nom du club :

Conformément à l'Assemblée Générale de notre Comité Départemental qui s'est tenue le 29 septembre 2021, votre Association est redevable au titre de la Cotisation Fédérale 2022 – 2023, de la somme de :

150 EUROS

Chèque à l'ordre de : Ligue Régionale IDF de Karate et DA

A retourner à : Ligue Régionale IDF de Karate et DA, 12 rue Danton – 92 120 MONTROUGE

Agrafer le chèque sur cette zone

Une attestation de paiement vous sera adressée avec l'autocollant « Club Officiel affilié 2022 – 2023 ».